

## Approche par compétences en arts plastiques

Les compétences que l'élève doit acquérir par l'enseignement des arts plastiques sont déclinées dans les programmes (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015) pour le collège.

Le socle commun de compétence, de connaissance et de culture (BO n°17 du 23 avril 2015) visent **5** compétences indispensables qui sont des compétences transversales. L'acquisition des compétences disciplinaires et des compétences transversales se complètent et se renforcent mutuellement sans s'opposer.

En arts plastiques les compétences sont construites dans des situations dites "*complexes*" (et pas forcément compliquées), des *démarches exploratoires* où l'élève est invité à : *créer, chercher, inventer, s'exprimer plastiquement*.

Par un dispositif d'enseignement, le professeur permet aux élèves de : « *passer des expériences aux connaissances, de passer des observations, à des choix pour forger des initiatives* » avec pour objectif de travailler des compétences propres à la discipline et des compétences partagées avec d'autres disciplines, soient :

- ① **EXPERIMENTER, PRODUIRE, CREER** : savoir mener une démarche exploratoire, expérimentale et d'invention pour la résolution de problèmes complexes,
- ② **METTRE EN ŒUVRE UN PROJET** : avoir une pratique plastique, sensible, poétique ... voir artistique (tendre progressivement vers l'artistique),
- ③ **S'EXPRIMER, ANALYSER SA PRATIQUE, CELLE DE SES PAIRS ; ETABLIR UNE RELATION (entre sa pratique) ET CELLE DES ARTISTES, S'OUVRIR A L'ALTERITE** : se construire un discours analytique et argumenté sur le fait artistique,
- ④ **SE REPERER DANS LES DOMAINES LIES AUX ARTS PLASTIQUES, ETRE SENSIBLE AUX QUESTION DE L'ART** : acquérir une méthodologie d'approche sensible des œuvres et se construire une culture artistique, une connaissance de références artistiques patrimoniales et contemporaines.

Il importe d'identifier dans les programmes curiculaires comme dans les dispositifs d'enseignement, quelles sont les compétences visées, où et comment elles sont mobilisées et construites. La maîtrise d'une compétence nécessite des connaissances pratiques et théoriques, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes adaptées dans des situations diverses.

Une compétence se construit dans la durée. La maîtrise d'une compétence n'est pas la simple somme des acquis de l'élève (et encore moins l'apprentissage d'une suite de gestes techniques, procéduraux ou de connaissances théoriques).

Pour être compétent, l'élève doit avoir eu l'occasion de combiner les différents apprentissages dans différentes situations d'expression et de création car une compétence se construit aussi en s'exerçant. Chaque élève organise et condense l'ensemble dans une formule singulière qui lui appartient. Ainsi, il convient de prendre en compte l'exigence de ces apprentissages, dont le professeur doit avoir une claire vision, sans morceler la formation en arts plastiques, encore moins en la détaillant en micro-objectifs.

Il est de l'initiative du professeur de construire et de mettre en œuvre des dispositifs d'enseignement - en toute liberté et inventivité pédagogique -, mais avec pour objectif de permettre à l'élève de se construire ces **4 (méta)-compétences disciplinaires**.